

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 26 (1888)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Enigme  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-190563>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sâ iô, et que sè passè dâi z'afférès iô lo diablio ne vâi gotta.

C'est lo révo.

Ora, qu'ein est-te dè elliao révo ?

Lè z'ons crayont que cein vào arrevâ, et dâi z'autro diont que n'ia pas ôn mot dè veré. Portant, dâi iadzo que y'a, et suivant cein qu'on révè, on pâo, s'ôn est asse mâlin què Caboton, ein teri on bon parti.

Caboton étai on coo qu'amâvè gaillâ lo tabâ. Ne niciâvè pas ; mà chiquâvè tant mé et tourdzivè tant que l'avâi dè quiet fourrâ dein son chêtse-moqua ; mà lo diablio c'est que manquâvè soveint dè brazo po atsetâ on paquiet.

On dzo que l'étai z'u per tsi lo syndiquo, lo syndiquo lài fâ :

— Eh bin, Caboton, que dis-tou dè bon ?

— Ye dio, repond lo gaillâ que y'é révâ sta né passâ que vo mè bailliva on paquiet dè tabâ et la syndiqua on paquiet dè cigarrès po la demeindze, et cein m'a fê tot dzoïâo.

— Ah ! te crâi don âi révo ! t'és onco on rudo da-dou. Ne sâ-tou pas que lè révo c'est tot lo contréro dè cein qu'arrevè !

— Ah ! c'est tot lo contréro ! Adon lè vo que mè velliâ bailli lè cigarès, et la syndiqua lo paquiet dè tabâ ? Y'amo atant !

Et la malice dè cé tsanero de Caboton fe que l'eut cein que désirâvè.

*Nettoyage à sec des objets de laine blanche.* — Le procédé est surtout précieux pour les objets tricotés en laine blanche. Prenez l'objet à nettoyer et plongez-le dans de la farine sèche ; frottez entre les mains et changez la farine qui devient grise. Recommencez l'opération jusqu'à ce que la farine reste blanche ; secouez et brossez bien l'objet devenu très propre et que ce nettoyage n'a pas déformé.

*Graisse pour l'entretien des armes.*

Huile d'olive . . . . . 100 grammes.

Graisse de mouton . . . . 50 »

On fait fondre la graisse, on décante, puis on verse l'huile jusqu'à solidification ou formation d'une pom-made.

*Croûtes aux abricots.* — Graissez largement de beurre frais le fond d'un plat à cuire, couvrez-le de tranches de pain coupées minces, sur lesquelles vous mettez des abricots bien mûrs et coupés par moitié, la peau du fruit sur le pain ; remplissez la place des noyaux par un morceau de beurre et couvrez le tout de sucre fin vanillé. Faites cuire à feu doux, le plat couvert et feu dessus bien entendu. On peut aussi cuire au petit four du fourneau de cuisine. Enlevez le couvercle une ou deux fois pour arroser les abricots avec un peu d'eau sucrée. Quand les abricots sont cuits, enlevez avec précaution les croûtes et dressez-les sur un plat arrosées du beau jus parfumé des abricots.

La livraison de septembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient : Poètes contemporains de la France. Le conte de Lisle, par M. E. Rod. — Scènes de la vie hindoue. Les parias d'Adjmire. Nouvelle, par M. A. Glardon. — Rabelais, sa vie et son œuvre, par M. Paul Stapfer. (Troisième et dernière partie). — Le pessimisme philosophique et l'optimisme chrétien, par M. Léo Quesnel. —

Les grandes régates anglo-américaines, par M. G. van Muyden. — Jean Kollar et la poésie panslaviste du XIX<sup>e</sup> siècle, par M. Louis Léger. (Seconde et dernière partie). — Variétés. — L'histoire religieuse de la Révolution française, par M. Edmond de Pressensé. — Chroniques parisienne, allemande, anglaise, suisse, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez M. Georges Bridel, à Lausanne.

**Questions et réponses.** — Le problème de samedi n'est au fond qu'un calembour, qui a été trouvé par plus de 60 abonnés. Le voici : 1 hectare (nectar), 7 ares (c'est tard), 3 centiares (abbés sans tiaras), à 3 sous l'are (3 soulards). Valeur du pré, fr. 16,05. — Le tirage au sort a donné la prime à M. A. Lassueur, Ste-Croix.

### Enigme.

Sans que je soit estropié  
Je suis sans bras et n'ai qu'un pied ;  
Mon surtout de toile est modeste ;  
Trop de pluie est pour moi funeste.  
Immobile dans mon emploi,  
Je donne quelquefois un gîte aux hirondelles ;  
Aussi bien qu'elles,  
J'ai des ailes ;  
Mon maître n'en a pas et vole mieux que moi.  
Prime : Une grosse de plumes.

### Boutades.

Le domestique d'un établissement de bains se rend un matin vers son patron et lui dit d'un air soucieux :

— Jamais je ne pourrai baigner cette dame, Monsieur le docteur, elle est trop pesante.

— Allons-donc ! un fort gaillard comme toi. Ne me dis pas des bêtises et fais ta besogne.

— Mais, Monsieur le docteur, quand je vous dis que je ne puis pas... L'avez-vous vue ?... Elle pèse plus de 300 livres !...

— Elle pèsera ce qu'elle voudra, elle est venue ici pour se baigner, et, fort comme tu l'es, tu dois pouvoir la baigner.

— J'ai déjà essayé, mais je n'ai jamais pu.

— Tu m'embêtes, fait le patron impatienté. Fais deux voyages si tu veux.

On peut encore lire au pilier public de la commune de M\*\*\* l'avis suivant, qui date déjà de quelques mois :

« Ensuite de l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la destruction du gui, la Municipalité invite les propriétaires à prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour la destruction de cet insecte. »

(Suivent les signatures du syndic et du greffier.)

Quelqu'un se plaignant amèrement de la température de la saison, nous disait d'un ton presque sententieux : « Volez-vous, tant qu'il pluvra, nous n'aurons pas le beau temps. »

L. MONNET.